

Cadre de vie

- Environnement (/environnement)
- Développement durable (/developpement-durable)
- Travaux (/travaux)
- Grands projets (/grands-projets)
- Urbanisme (/urbanisme)
 - Plan Local d'Urbanisme (/plu-antony)
 - Cadastre (/cadastre)
 - Formulaires d'urbanisme à télécharger (/formulaires-urbanisme)
 - Contacts et adresses utiles (/contacts-adresses-utiles-urbanisme)
 - Les constructions sur terrain argileux en Ile-de-France (/constructions-terrain-argileux)
 - Schéma directeur de la région Île-de-France (/sdrif)
 - Déclassement d'une voie dans le quartier Pajeaud (/declassement-voie-quartier-pajeaud)
 - Transfert d'office dans le domaine public de l'avenue Saint-Exupéry, de l'avenue Paul Valéry et de la rue de la Garonne (/transfert-office-domaine-public-enquete)
- Circulation et transports (/circulation-transport)
- Sécurité et prévention (/securite-prevention)

Transfert d'office dans le domaine public de l'avenue Saint-Exupéry, de l'avenue Paul Valéry et de la rue de la Garonne

Une enquête publique portant sur le transfert d'office sans indemnités dans le domaine public de l'avenue Saint-Exupéry de l'avenue Paul Valéry et de la rue de la Garonne aura lieu du 16 au 30 juin inclus.

Les avenues Saint-Exupéry et Paul-Valéry ainsi que la rue de la Garonne constituent les voies de desserte d'anciens lotissements. Un certain nombre de riverains de ces voies ont souhaité que la Ville d'Antony incorpore celles-ci dans le domaine public communal. Ces voies présentent l'intérêt de desservir un ensemble de résidences. Les rues concernées étant déjà ouvertes à la circulation leur classement dans le domaine public communal n'entraînera aucun changement en matière de circulation ou de stationnement. Ce classement permettra à la Ville d'Antony de prévoir des travaux d'amélioration qui valoriseront les quartiers concernés. En effet, prévus, sous réserve des études préalables, l'enfouissement des réseaux aériens (lignes électriques), la réfection des voiries et trottoirs et la mise aux normes de l'éclairage public.

Modalités de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera **du vendredi 16 au vendredi 30 juin 2017 inclus à l'Hôtel-de-Ville**. Le dossier d'enquête publique accompagné d'un registre d'enquête sera mis à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 au service de l'urbanisme (bureau 211 de l'Hôtel de Ville) et le samedi de 9 h à 12 h dans le hall d'entrée de l'Hôtel de Ville.

Madame Estelle Dlouhy-Morel a été désignée comme commissaire enquêteur. **Des permanences à la mairie auront lieu les jours suivants :**

- lundi 19 juin 2017 de 9 h à 12 h ;
- samedi 24 juin 2017 de 9 h à 12 h ;
- vendredi 30 juin 2017 de 14 h à 17 h 30.

Les Antoniens pourront prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur :

Mairie d'Antony

À l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Place de l'Hôtel-de-Ville

BP86 - 92161 Antony Cedex

Les documents du projet

- [Cliquez ici pour consulter l'exposé des motifs de l'enquête \(\[http://www.ville-antony.fr/files/Urbanisme/24_04_2017/expose_notifs.pdf\]\(http://www.ville-antony.fr/files/Urbanisme/24_04_2017/expose_notifs.pdf\)\) \(format PDF\)](http://www.ville-antony.fr/files/Urbanisme/24_04_2017/expose_notifs.pdf)
- [Cliquez ici pour consulter l'arrêté du maire prescrivant l'enquête publique \(\[http://www.ville-antony.fr/files/Urbanisme/24_04_2017/arrete_maire_enquete_publice.pdf\]\(http://www.ville-antony.fr/files/Urbanisme/24_04_2017/arrete_maire_enquete_publice.pdf\)\) \(format PDF\)](http://www.ville-antony.fr/files/Urbanisme/24_04_2017/arrete_maire_enquete_publice.pdf)

Renseignements complémentaires auprès du service de l'Urbanisme

Place d'Hôtel de Ville

92 160 - Antony

Horaires d'ouverture de l'accueil : 8 h 30 / 12 h - 13 h 30 / 17 h 30